

ASSEMBLÉE NATIONALE

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1757

présenté par
M. Lecoq

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.